

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Antiquités de l'Alsace ou châteaux, églises et autres monumens des départemens du Haut- et du Bas-Rhin

Dépt. du Haut-Rhin

Golbéry, Marie Philippe Aimé

Mulhouse, 1828

Ferrette

[urn:nbn:de:bsz:31-341674](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-341674)

FERRETTE.

Consacrons d'abord quelques instans aux imposans débris de l'antique demeure des nobles comtes de Ferrette. Schœpflin en a donné un dessin dans lequel on aperçoit encore, au haut de la colline, un grand nombre de bâtimens bien conservés. Notre planche 37 peut faire juger des progrès de la dévastation pendant les soixante années qui ont suivi la publication de son ouvrage, et même, depuis l'instant où notre artiste a confié au papier l'image de ces vieux donjons, on a fait tomber une immense muraille en face de l'entrée, et l'on en a employé les pierres à des constructions modernes. Peut-être dans soixante autres années les enfans de nos enfans s'adresseront-ils aux vieillards pour demander en quel lieu gissaient ces ruines, comme aujourd'hui nous interrogeons ceux dont le temps a blanchi les cheveux, pour apprendre si personne, dans leur jeunesse, ne leur a montré la direction, alors encore reconnaissable, d'une voie romaine, ou si du moins la tradition affaiblie par le temps n'est pas venue expirer dans leurs oreilles sans pouvoir se traîner jusqu'à nous.

Les broussailles les plus épaisses couvrent le sol inégal et pierreux du château: du fond des souterrains éboulés s'élèvent de hautes parois avec leurs fenêtres désertes, à travers lesquelles le vent recourbe incessamment la cime de quelques arbres tristement posés sur les décombres. Souvent ils jettent leurs racines dans les fissures mêmes de ces murailles, ou s'élancent comme de majestueux panaches du sommet des tours. Vers l'orient la destruction a fait moins de progrès, et de tous côtés des embrasures pour le canon attestent que depuis l'extinction des comtes de Ferrette, le système moderne de fortification a été adapté à leur manoir. En 1575 la maison d'Autriche l'engagea aux comtes de Fugger, à charge d'opérer ces changemens: ils le firent réparer entièrement et l'entourèrent de fossés. A la partie orientale, sous une arcade cintrée, on voit l'orifice d'un puits dont il serait peu prudent de s'approcher. Les pierres qu'on y jette, indiquent assez sa profondeur par la durée de leur chute, et j'ai lu dans un titre de 1567, antérieur, par conséquent, de huit ans aux réparations, que la profondeur du puits était de cent cinquante toises, chose inadmissible, car il serait descendu plus loin sous la terre que ne s'élève dans les airs la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

Au pied du château, Ferrette alonge une rue ascendante entre deux collines du Jura. Cette chaîne forme ici comme un amphithéâtre que les montagnes de la Suisse auraient avancé entre les Vosges et les sommets qui bordent le Rhin. On voit s'étendre au nord une vaste plaine: d'abord elle est entrecoupée de ravins et de vergers gracieux; le village du vieux Ferrette, qui, peut-être, est la ville primitive, semble un faubourg séparé de la ville actuelle; plus loin, l'Alsace entière se déroule à côté des Vosges. A la fin d'un beau jour ces montagnes prennent une teinte plus sombre; on voit se coucher, sur leur penchant, une longue ceinture de vapeurs grisâtres, au-dessus de laquelle les sommets se détachent en bleu foncé sur les teintes du crépuscule. Le Balon de Giromagny, celui de Soultz, l'Ungersberg,

sont faciles à reconnaître; ils sont comme les tours de cette belle limite. Puis, par un contraste singulier, on retrouve à sa droite les douces images de la solitude; on aperçoit dans les profondeurs, entre les forêts et les collines, un vieux monastère, celui de Luppach. Pendant la terreur révolutionnaire Delille y a caché sa gloire sous un nom emprunté; car ce couvent avait été transformé en hôpital militaire, et le chantre de *l'Imagination* travaillait dans un bureau. L'on veut que ce poème y ait occupé ses loisirs, et peut-être sa belle description du vieux château lui fut-elle inspirée par la *masse énorme* de celui de Ferrette.

Il ne faut pas essayer de remonter au-delà du 12.^e siècle, pour établir l'origine de la famille de Ferrette. La plus ancienne charte qui contienne ce nom, est de l'année 1125. Louis, comte de Mousson, épousa, au commencement de ce siècle, Sophie, fille de Frédéric ou Ferry II, duc de Lorraine, et petite-fille du roi de Bourgogne Conrad: elle était héritière du comté de Bar. Ils eurent pour fils Thierry, comte de Mousson et de Bar, qui s'unit à la fille de Guillaume II, comte de Bourgogne. Ce fut Frédéric, issu de cette union, qui, le premier, prit le titre de comte de Ferrette, en l'année que nous venons d'indiquer. Le même jour on le qualifie aussi de comte de Montbéliard; cependant ce nom demeura plus spécialement à Thiébaud son frère. On aperçoit ici la raison pour laquelle les deux maisons de Ferrette et de Montbéliard furent toujours liées, et s'allièrent souvent l'une à l'autre; mais on ne devine pas pourquoi il est pour la première fois question du titre de comte de Ferrette. S'il avait toujours appartenu aux comtes de Mousson, ils n'eussent pas attendu si long-temps pour le porter. On peut raisonnablement supposer, d'après la situation géographique du pays, que Ferrette, et peut-être Montbéliard même, leur advinrent aussi par les femmes, comme le comté de Bar. La mère de ce Frédéric qui est le premier comte, était, ainsi que nous venons de le voir, une héritière de Bourgogne. Il y a tout lieu de croire, d'après les anciennes divisions territoriales, que Ferrette était l'une des parcelles démembrées de ce vaste État.

Que penser, après cela, des prétentions du généalogiste Bucelinus, qui veut que le premier comte, Louis de Ferrette, ait signalé sa valeur en 933, en combattant à Mersebourg contre les Hongrois; que six ans plus tard il ait assisté à Magdebourg au premier tournoi? D'autres ont imaginé de faire du premier comte de Ferrette un frère d'Albert IV, comte de Habsbourg. Un rêveur va si loin qu'il désigne pour fondateur du château, Rapaton, celui-là même qui, dans l'Argovie, aurait construit le château de Habsbourg. Quoi qu'il en soit, c'est en l'année 1144 qu'il est parlé pour la première fois de celui de Ferrette. Frédéric, de concert avec sa femme Stéphanie, fille de Gérard d'Égisheim, fonde le monastère de Feldbach, et il en réserve l'avocatie pour lui et pour l'aîné de ses descendants, qui occupera le château de Ferrette. Stéphanie était la seconde femme de Frédéric, qui d'abord s'était allié à la maison des ducs de Zähringen; elle était sœur du comte Ulric d'Égisheim, dans la personne duquel s'éteignirent les mâles de la famille d'Égisheim et de Dagsbourg. A sa mort elle fit passer dans les mains des

Ferrette une partie notable de cette riche succession. L'histoire parle bien peu de Louis, fils de Frédéric : il n'est guère connu que par une charte de confirmation de la fondation de l'abbaye de Pairis, laquelle avait été créée par Ulric d'Égisheim son oncle. Louis épousa la fille de Werner, comte de Habsbourg, et il en eut plusieurs enfans, entre autres ce Frédéric II, célèbre par l'audace avec laquelle il enleva, près d'Altkirch, l'évêque de Bâle, Henri de Thoun. On ne sait pas bien à quelle occasion le comte se porta à cet acte de violence. Il y a lieu de penser, par ce qui suivit, que ce fut pour un intérêt particulier au sujet de domaines dont on se disputait la possession. Frédéric retint l'évêque prisonnier, lui arracha un serment, le contraignit à faire ce qu'il voulait. Mais bientôt les choses changèrent. Frappé des foudres de l'Église, Frédéric se soumit à la plus humiliante réparation. On commence par stipuler que le comte restituera tout le butin qu'il a fait sur l'évêque; quant à lui, il subira la peine appelée *Harnescar*, c'est-à-dire, qu'à la porte de la ville il se chargera les épaules d'une selle, et marchera de la sorte jusqu'au portail de l'église de la vierge. Chacun des siens, selon sa condition, promènera le Harnescar, et lui fera faire le même trajet. Devant le portail tous se prosterneront, ils prieront et l'on priera pour eux; puis ils se relèveront et chercheront partout l'évêque *ubicumque in civitate fuerit*, pour se prosterner à ses pieds, une première, une seconde, une troisième fois. Quand ce prélat leur permettra de se relever, le comte le déliera de son serment et dégagera ses cautions, il jurera même, chose inconcevable, de ne plus entrer dans son comté que du consentement spécial de l'évêque. Après ces clauses se trouve la cession de deux domaines, qui paraissent avoir été le sujet de la contestation; mais on a grand soin d'y ajouter que, si par témoins valides, il venait à être prouvé que l'évêque a des droits antérieurs sur ces domaines, il lui en sera encore abandonné d'autres. Dans tous les cas le comte les recevra en fief, et c'est à ce prix qu'on lui donnera l'*osculum pacis*, le baiser de paix; on lui donnera de plus encore, pour implorer l'absolution du pape, des lettres scellées du sceau de l'évêque et de celui du chapitre. Toutefois il ne jouira d'une si grande faveur, qu'en se soumettant à telle pénitence qu'on voudra lui imposer. Enfin, le lieu même où l'on a pu attenter à la personne de l'évêque, a besoin d'expiation, aussi tout le peuple des campagnes, hommes et femmes, viendra processionnellement à Bâle. A la porte de la ville les hommes ôteront leurs habits pour se couvrir de la haire des pénitens, et prosternés devant l'église de la vierge, ils seront tondus, et on leur imposera une pénitence encore. On veut bien exempter de cette procession la comtesse et ses demoiselles de compagnie; mais à charge de vivre économiquement pour faire des cadeaux plus riches, et qui devront être envoyés par la première procession. On a peine à contenir son indignation en parcourant cette pièce, et cependant nos lecteurs n'en connaissent pas encore la partie la plus odieuse. Le fils de Frédéric, y est-il dit, n'est point d'accord avec lui, et ne consent pas à la cession demandée. Eh bien! ce n'est point assez d'excommunier ce fils, tous les siens et ses vassaux, le malheureux Frédéric lui-même sera exclu des églises, les sacremens lui seront inter-

dits jusqu'à ce qu'il ait obtenu le consentement de ce fils. Cet acte, monument curieux d'un siècle d'ignorance et de barbarie, est daté de Janvier, mois qui n'était pas alors le premier de l'année : il en restait, selon le calcul adopté par l'Église et par plusieurs nations, encore plus de deux à courir, et, dans cet intervalle, en la même année 1232, ce Louis, que Frédéric devait contraindre à consentir, sous peine de damnation, se saisit de son père, le plongea dans un cachot et l'étrangla. Mais ce qui est plus horrible encore, c'est que l'évêque, si prodigue d'anathème, et qui, dans l'intérêt de son temporel, dévoue toute une population aux peines éternelles, n'a cependant point de nouveaux foudres à lancer sur le parricide. Deux ans ne sont pas écoulés, que déjà il transige avec Louis et avec son frère Ulric, pour quelques droits à exercer dans le pays de Porentrui et dans celui de Delémont. L'empereur fut moins clément que l'Église ; Louis, surnommé *Grimmel*, à cause de la férocité de son caractère, fut mis au ban. Il survécut vingt-huit ans à son crime. Berthold, l'un de ses frères, occupa douze ans le siège épiscopal de Bâle. Ce qu'il fit de plus marquant, fut d'excommunier Rodolphe de Habsbourg, de l'ordre exprès du pape.

En 1228, les comtes de Ferrette, qualifiés par les Annales de Colmar de *homines imperiales*, sont vaincus à Blodelsheim par Berthold, évêque de Strasbourg. Schœpflin rapporte cette qualification au titre et à la charge d'avocat d'Alsace, dont l'un d'eux, le comte Ulric, frère du précédent, paraît avoir été investi, et que Frédéric II lui accorde, ainsi qu'à Otton d'Ochsenstein, qui paraît avoir gouverné la basse Alsace. En 1236, Ulric cède à sa sœur Alix, comtesse de Montbéliard, tout ce qu'il possède dans le val d'Ajoie et l'advocatie de Buren, et cela pour sa portion dans la succession paternelle. L'acte le plus important qu'il ait passé, est celui qui transmet à titre de vente tout le comté de Ferrette à Henri de Neufchâtel, évêque de Bâle, qui le paya 850 marcs d'argent, et de suite le conféra en fief au comte pour lui et ses hoirs. La charte dont il est question fait voir de quelle étendue était alors ce territoire ; mais on peut être surpris d'y trouver Thann, donné par le roi des Romains à l'évêque de Strasbourg, puis Wineck et Hohenack, etc., que déjà précédemment le comte Ulric, par une transaction datée de 1251, avait reconnu tenir en fief de l'évêché de Strasbourg, pour finir le différend qui s'était élevé au sujet de la succession de Dagsbourg. Il n'est pas question, en revanche, des deux tours d'Égisheim appelées Weckmund et Tagesburg ou Dagsbourg, que tenaient en fief du comte de Ferrette Pierre Melioc et Baldeman, et que le comte lui-même déclare tenir maintenant de l'évêque. Thiébaud, son fils, qui avait pris part à cette vente, la confirma encore par un acte spécial sept ans après. Il fut aussi avocat d'Alsace, mais il ne parvint à cette dignité que sous Adolphe de Nassau, dont il embrassa la cause contre Albert d'Autriche, quoiqu'il eût joui de toute la faveur de Rodolphe de Habsbourg. Aussi, quand le compétiteur d'Adolphe de Nassau eut tué cet empereur à la bataille de Göelnheim, ne manqua-t-il pas d'instituer des gouverneurs qui lui fussent dévoués. Thiébaud avait soutenu dans la province de continuelles guerres tant que dura la

rivalité de ces deux princes. Son fils Ulric, se voyant sans enfans, obtint de l'évêque de Bâle, seigneur direct, la transmission de ses domaines à ses filles Jeanne et Ursule; mais d'un autre côté il avait beaucoup accru ces possessions, car il avait reçu de Jeanne de Montbéliard, sa femme, la seigneurie de Belfort, et la maison d'Autriche, voulant reconnaître ses services, lui avait donné celle de Delle. Tous ces biens furent réunis sur la tête de Jeanne, sa fille. Quant à lui, il mourut le 15 Mai 1324, et très-peu de temps après, Albert II, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert I.^{er}, épousa Jeanne, qui mit entre les mains de cette illustre maison, et du consentement de l'évêque suzerain, ses biens paternels et maternels. Les ducs d'Autriche étaient déjà en possession du landgraviat.

Dans la suite ces ducs disposèrent tantôt d'une partie du comté, tantôt d'une autre. Il est compris dans la cession faite à Charles le Téméraire; et nous avons vu comment, en 1575, les comtes de Fugger furent investis du château de Ferrette et du comté : ils avaient eu pour prédécesseurs les Rechenberg, les Truchsess et les Reichenstein. Une charte de 1225 prouve que dès ce temps les comtes étaient en possession d'établir des impôts, de conférer des titres, de battre monnaie, de creuser des mines, de légitimer les bâtards. On a encore quelques pièces de monnaie à l'effigie d'Ulric, dernier du nom.

En 1633, les Suédois occupant Ferrette et le château, les paysans les y surprirent et firent main-basse sur tous les soldats, qu'ils tuèrent impitoyablement; on précipita par les fenêtres du château le lieutenant-colonel d'Erlach et plusieurs autres officiers. Mais la vengeance fut terrible; il y eut de nombreuses condamnations, qui furent promptement et cruellement exécutées. On sait comment le traité de Westphalie mit le comté sous la puissance du roi de France, et comment, après quelques dispositions qui n'eurent qu'un effet temporaire, il en investit en 1659 le cardinal Mazarin.

Nous terminerons cet article en donnant quelques notions sur une famille noble de Ferrette, qui n'a point son origine dans celle des comtes, qui est née de ses serviteurs, et qui cependant est l'une des plus anciennes du pays. Il existe une transaction de l'année 1322, dans laquelle le comte Ulric II cède en fief à Thiebaut et à Ulric de Ferrette ses droits sur le château de Liebenstein et sur quelques villages. Ce même comte, avant de mourir, institue pour exécuteur testamentaire Ulric de Ferrette, avec Werner de Hadstadt; un autre Ferrette signe comme témoin cet acte, qui semble avoir arrêté le point où finirait la maison souveraine. On voit, au milieu du 14.^e siècle, un Ferrette investi de l'advocatie de l'Autriche antérieure; celui-ci reçut en fief Carspach, qui nomma l'une des branches de cette lignée, et dans la suite passa dans la famille de Reinach par le mariage d'Antoine de Ferrette avec Françoise de Reinach, de la branche d'Obersteinbronn. Le grand-père de cet Antoine avait été honoré par Ferdinand III du titre de baron. Il y avait une autre branche, qui s'éteignit en 1729; enfin, une autre encore tenait son nom de Zillisheim : elle s'est arrêtée au siècle dernier, tandis qu'il en est une qui a continué d'exister sous le nom de Florimont.